

---

# les cahiers lorrains

---

## ANDRÉ DE RINECK, CITAIN DE METZ (1444-1527)

### Notes à propos de recherches récentes

Le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Wolfenbüttel donne en son tome 15, paru en 1972, la description d'un volume, répertorié sous le titre de *Chronique de Saint-Arnoul de Metz*<sup>1)</sup>. Ce manuscrit, inconnu jusqu'alors, devait attirer l'intérêt des chercheurs; il est en effet dû à un patricien messin, André de Rineck, qui l'a dédié le 1<sup>er</sup> janvier 1501 n.s. à ses collègues magistrats de la cité. Ce personnage était mentionné par les chroniqueurs et célébré par Philippe de Vigneulles comme un homme exceptionnel. La découverte de son ouvrage incitait à des recherches sur l'homme et l'œuvre.

Le professeur R. Schneider, de l'Université de Sarrebruck, eut l'heureuse idée de confier ce travail à l'un de ses assistants, M. Dieter Heckmann, en vue d'une dissertation doctorale. Cet érudit publiait sa dissertation en 1986; pris par l'intérêt du sujet, il y revint en deux articles :

- *André Voey de Ryneck : Leben und Werk eines Patriziers im spätmittelalterlichen Metz*, Saarbrücken, 1986, 231 p. (multigr.),
- Metz und der franco-burgundische Konflikt in Oberlothringen (1440-1500), *Rheinische Vierteljahrsblätter*, 51 (1987), p. 115-128,
- Zum Persönlichkeitsbild des Metzzer Patriziers André Voey de Ryneck (1444-1525/29), *Jahrbuch für westdeutsche Landesgeschichte*, 15 (1989), p. 43-66.

Plutôt que d'analyser successivement ces trois travaux qui se recourent parfois, il semble préférable de dégager les thèmes abordés et d'en prolonger les pistes de recherches.

**1. La documentation** repose d'abord sur le manuscrit de la *Chronique de Saint-Arnoul* et deux autres recueils, la *Chronique dite de Prailon* et le *Journal des maîtres-échevins* (B.N.). Cinq pièces d'archives sont citées

1) *Kataloge der Herzog August Bibliothek Wolfenbüttel*. Bd. 15 - *Die mittelalterlichen Handschriften der Gruppe Extravagantes novi und novissimi*, bearb. von H. BUTZMANN, Frankfurt-am-Main, 1972, p. 6-7. Description du Codex Gnelf. 3.1. Extrav.

en référence auxquelles s'ajouteront plus tard des documents pris dans le cartulaire des Voit von Rieneck, conservé à Francfort-sur-Main, et dans les *Observations séculaires* de Paul Ferry.

Les travaux se fondent donc principalement sur des imprimés. La dissertation s'ouvre (p. 1-20) par un examen critique de la bibliographie disponible. Après avoir souligné combien les travaux historiques sur Metz avaient été marqués par les conflits franco-allemands, l'auteur rappelle les instruments bibliographiques dont dispose le chercheur et les sources éditées<sup>(2)</sup>. Une attention particulière est donnée aux chroniques. Celle des Célestins qui ne pouvait concerner les recherches sur Rieneck, est intéressante pour l'histoire sociale de la cité. On oublie l'*Epitome gestorum Metesium* d'Antoine Desch, se terminant en 1525, qui ne parle guère de Rieneck mais donne sur des faits et des gens d'intéressants aperçus qu'on ne trouve pas ailleurs<sup>(3)</sup>.

Quant aux *Chroniques de la ville de Metz (900-1552)* de Huguenin, il convenait effectivement de rappeler leur caractère de compilations, sans oublier que la principale source, la *Chronique de Jean Praillon* est elle-même une compilation, mais truffée de documents d'archives. Pour l'utilisation de Huguenin, il serait bon de consulter les notes très fouillées d'Auguste Prost sur cet ouvrage, et, pour commencer, de voir l'exemplaire de Huguenin, annoté par Prost, ou celui de J.J. Barbé<sup>(4)</sup>. Les réflexions, faites à cette occasion, ne font que souligner la nécessité urgente de recherches sur les chroniques messines.

Sagement, la bibliographie évite de s'encombrer de trop de mentions; mais la consultation de la thèse présentée à l'École des Chartes en 1957 par Odile Colin (Mme Wilsdorf), *Les finances de la ville de Metz au XV<sup>e</sup> siècle*, LXX + 462 p. + tableaux, aurait éclairé un aspect essentiel de la vie publique<sup>(5)</sup>.

En conclusion de cette revue bibliographique, M. Heckmann indique les lacunes à combler par la recherche. On manque d'un ouvrage d'ensemble sur Metz à la fin du Moyen Age. Cependant, la question qui préoccupe l'auteur est de savoir pourquoi et comment le patriciat messin a pu défendre si longtemps l'indépendance de la cité pour y renoncer

2) L'édition, non publiée, du cartulaire de Saint-Pierre-aux-Nonnains de Metz par J. BERNHAUPT, se trouve à la bibliothèque du Grand Séminaire de Nancy, Villers-lès-Nancy.

3) L'*Epitome* d'Antoine DESCH, qui se termine en 1525 est à Berlin, Staatsbibliothek, Lat. in-4<sup>o</sup>, 480. L'édition en a été préparée par l'abbé J.B. KAISER, dont les dossiers sont déposés aux Archives départementales de la Moselle, 18 J 307.

4) Paris, B.N., n. acq. franç. 4833, un manuscrit d'A. Prost dont la plus grande partie concerne l'ouvrage de HUGUENIN; il en donne les tables de concordance avec les originaux. L'exemplaire de Huguenin, annoté par A. PROST, est à la B.N., Cabinet des Manuscrits, imprimé n<sup>o</sup> 4894. Aux Archives municipales de Metz, sous la cote CB 234, l'exemplaire de J.J. Barbé, annoté d'après le travail d'A. Prost. Pour toute recherche sur Metz médiéval, il est utile de se référer aux travaux d'A. Prost, cf. *Auguste Prost, sa vie, ses œuvres, ses collections (1817-1898)*, Paris, 1897 (Mettensia, I).

5) Un exemplaire de ce travail non publié (LXX + 462 p., tableaux) est déposé aux Archives départementales de la Moselle. Un résumé en est imprimé dans *École Nationale des Chartes - Positions des thèses... de la promotion de 1957*, Paris, 1957, p. 47-55.

ensuite en 1552. A cette longue résistance aux pressions princières, l'auteur pense avoir trouvé une explication dans les manuscrits d'André de Rineck qui lui apparaît, dans le patriciat messin, comme le chef d'un parti, attaché à l'Empire et hostile au roi de France.

## 2. Les ouvrages d'André de Rineck

La *Chronique de Saint-Arnoul*, objet principal de la dissertation doctorale, entend compléter les « Gestes des évêques de Metz » et les « Faits des maîtres-échevins », sources jugées insuffisantes pour les desseins de Rineck. Dans cet esprit, le patricien donne la traduction du Petit Cartulaire de Saint-Arnoul (f° 29 r°-64 r°) et la fait précéder d'une chronique des rois francs jusqu'aux Carolingiens, pour intercaler ensuite des documents tirés des archives de l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonnains. Parmi ceux-ci, trois diplômes ottoniens doivent prouver qu'à cette époque « ceste noble cité... estoit disoubz l'empire ». L'ensemble évoque la grandeur de Metz, ancienne capitale, et témoigne de la résurgence des souvenirs carolingiens à Metz à la fin du Moyen Age. Rineck n'oublie pas de mentionner le *reditus ad stirpem Caroli* des Capétiens (f° 28 v°).

Le patricien insère donc l'histoire de Metz dans la tradition impériale afin de donner un fondement historique au statut de la cité impériale auquel ses collègues magistrats étaient attachés autant que lui, sinon aussi lucidement. Le contemporain, auteur de la *Chronique Rimée*, célébrait également l'antiquité et la prééminence de Metz, mais ne mentionnait Charlemagne qu'en passant et ignorait les Ottons. Rineck trouvera en revanche un écho chez Philippe de Vigneulles et chez Jean Praillon. A la fin de son volume, Rineck passe aux conseils pratiques qui tiennent en deux recommandations, fortifier la ville et maintenir de bonnes relations avec le clergé (f° 68 v°-78 v°).

Ces conseils visaient à tracer autour de la ville une seconde circumvallation, en avant des murailles, sans doute pour tenir compte des progrès de l'artillerie. Mais ce vaste projet dépassait évidemment les moyens de la cité; il eut cependant un commencement d'exécution sur le front de la Porte Serpenoise. Les derniers folios (f° 70 v°-71 v°) donnent, d'une autre main, des chartes tirées des archives de l'Hôpital Saint-Nicolas, dont plusieurs étaient inconnues.

Le volume, bien ordonné, précédé d'une préface et d'une analyse du contenu, illustré par les armes de l'auteur, données en pleine page, est fort bien présenté par M. Heckmann.

Quant au second volume, disparu en 1944 et connu par l'analyse d'un catalogue, sous le nom de « Journal d'André de Rineck », il paraît difficile d'y voir un programme de gouvernement. Bien que le moyen français n'en connaisse, semble-t-il, pas d'exemple, le terme de *journal* pourrait qualifier un recueil réunissant les textes auxquels un magistrat

aurait intérêt à se référer fréquemment : le record de droits, lus encore aux trois plaids annuels, les accords avec le chapitre de la cathédrale qui fixent les rapports avec le clergé, et les revendications des princes qui menacent l'indépendance de la cité. Il existe d'autres recueils qui contiennent une collection sinon identique, du moins analogue<sup>(6)</sup>.

Il est un troisième volume, en fait le plus ancien, qui mérite plus qu'une simple allusion, le remarquable armorial achevé en 1473, pour affirmer hautement devant la cité la noblesse du nouveau chevalier<sup>(7)</sup>. Rineck y présente d'abord ses propres armoiries, en pleine page, avant de donner celles des grands de ce monde, le Christ, les empereurs et rois, mais aussi celles de lignages princiers et de familles nobles, avec une attention particulière pour la principauté épiscopale de Würzbourg, d'où sont originaires les Rieneck, et pour les familles messines où André ne s'insère pas. Mais il tient à présenter les quatre quartiers de son père (f° 116 r°), de sa mère (f° 142 v°) et de son épouse (f° 142 r°), pour établir sa noblesse.

Ces volumes semblent révéler la volonté de jouer un rôle dans la cité et de s'y faire reconnaître quelque autorité, en la fondant sur la noblesse et le savoir, auxquels s'ajoutera la richesse. Il était tentant de chercher à voir dans quelle mesure cet homme, apparemment très doué, avait réussi à s'imposer dans la cité.

### 3. André de Rineck dans la société de son temps

Partant de l'analyse pertinente d'un manuscrit de Rineck, éclairée par la consultation de sources imprimées et de larges connaissances bibliographiques, M. Heckmann passe du plan de l'érudition à celui de l'interprétation historique. Ce faisant, il prend un double risque : faire l'impasse sur la documentation que peuvent fournir les archives, affronter, dans l'étude d'une situation politique très complexe, une historiographie encore encombrée de préjugés, comme le montre d'ailleurs sa dissertation. Une enquête dans les archives permettrait de préciser la carrière de Rineck et son environnement<sup>(8)</sup>.

6) Notamment le ms. B.N., franç. 18905.

7) L'armorial, Wien, Staatsbibliothek, Hist. prof. 3336, a été signalé par P. ADAM, Notes sur quelques manuscrits héraldiques conservés à Vienne, *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 23 (1956), p. 4-7. Cet armorial a été étudié par Prost qui en reproduit une série de planches en couleur. Au verso de la feuille de garde, les armes d'André de Rineck (de gueules au bélier d'argent patté et corné d'or) sont présentées ainsi : « Ce sont les armes de messire André de Ryneck, chevalier, et est ce livre ycy a ly ». Sous les armes la date MIIIC LXXIII. A noter que les armes des nobles du duché de Luxembourg (f° 7 v°-8 r°) précèdent celles du duché de Lorraine (f° 9 r°-11 r°), du marquisat de Pont-à-Mousson, du duché de Bar. Les armes de Rineck sont reproduites parmi celles de la principauté épiscopale de Würzbourg (f° 116 r°) et non avec celles des nobles messins (f° 142 r°-v°), les notes et planches dessinées par A. PROST dans B.N., n. acq. fr. 4857, f° 310 r°-358 v°.

8) Les quelques documents fournis par les Archives départementales de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle seront cités ci-après. Malgré leurs lacunes les registres de la Bullette de Metz donnent encore les références à une quarantaine d'actes pour lesquels André de Rineck, ses parents et son épouse ont payé cette taxe. Les registres judiciaires de la série FF ont également fourni quelques actes. Nombreuses sont les mentions d'André de Rineck dans les comptes de la ville. Les rouleaux de prises de ban n'ont donné que peu de mentions, cette pratique tombant en désuétude. Sur les références recueillies qui dépassent la centaine, quelques-unes seulement seront utilisées ici.

a) *Un brillant début*

Malgré les difficultés qu'avait connues son père, André de Rineck, fils d'une patricienne, s'intégra aisément dans la société messine. Ses débuts furent exceptionnellement brillants et rapides. En janvier 1465, il épousa sa cousine Perrette Roucel, une veuve largement son aînée, mais disposant de biens propres non négligeables et d'un douaire important. André de Rineck vivra dans l'aisance, avec élégance et générosité<sup>9)</sup>. Il entre au paraige de Port-Sailly comme descendant des Raigecourt, une famille déjà influente vers 1200. En mars 1466, André acquiert l'une des deux amandelleries de la paroisse Saint-Hilaire-le-Grand<sup>10)</sup>. Membre du conseil des Treize pour 1466-67 et 1468-69, il est élu maître-échevin pour 1469-1470. Revenu comme chevalier de son pèlerinage à Jérusalem, il entre à l'échevinage fin juillet 1473. A moins de trente ans, il avait accompli le *cursus honorum* ouvert à un patricien messin<sup>11)</sup>.

Bel homme, instruit, parlant bien et aisément, il tranche par son allure sur la plupart de ses contemporains, mais risque aussi de faire des envieux. D'autres facteurs pouvaient encore accroître le nombre de ces derniers. Les habiletés juridiques qui avaient permis à Dame Mahout de Vaudrevange, mère d'André, d'hériter de la moitié des biens de son premier époux, ne pouvaient qu'indisposer sa belle-sœur, Perrette Dieuamy, femme de Renaud le Gronnais et mère de François, l'émule d'André<sup>12)</sup>. Les dispositions qu'après la mort de son père, Perrette Roucel prit en faveur d'André, son époux, allaient à l'encontre des traditions messines. Ayant perdu tout espoir de descendance, Perrette assurait à son mari la jouissance viagère de ses biens propres, rendant ainsi impossible jusqu'à la mort d'André l'entrée en possession des héritiers présomptifs, c'est-à-dire les Roucel, les Gronnais, les de Heu<sup>13)</sup>. Parmi les

9) Le mariage est signalé par la *Chronique de Jean Praillon*, f° 394 r°, reprise par HUGUENIN, p. 342. Perrette Roucel avait épousé son premier mari avant mars 1450 (CC 643, f° 162 r°), alors que André avait au plus six ans. Perrette était l'unique héritière de ses parents, son frère Mathieu étant dans les ordres. Son mari lui avait laissé, à titre viager, la jouissance de ses gagères qui, après la mort de Perrette, devaient aller à des établissements ecclésiastiques.

10) CC 13, n° 23, f° 9 v° - le 5 mars 1466 n.s. André de Rineck verse 84 lb. pour l'acquisition de cette amandellerie; en 1493-1494, il acquerra la seconde amandellerie de cette paroisse, au tarif légal de 100 lb., CC 17, n° 9, f° 11 v°.

11) Selon les listes des Treize, dans FF 189, 190. La première mention d'André de Rineck comme échevin se rapporte à un événement de septembre 1473, VIGNEULLES, III, 18. Il a dû recevoir l'un des deux échevinats, devenus vacants en juillet par le décès de Colignon Roucel et de Joffroy de Varize, AUBRION, p. 51. L'autre échevinat est donné par le maître-échevin Pierre le Gronnais à son frère François le Gronnais.

Quant aux conditions dans lesquelles on se fait armer chevalier à Jérusalem, voir K.H. ROTH VON SCHRECKENSTEIN, *Die Ritterwürde und der Ritterstand*, Freiburg i.B., 1886, p. 703-709.

12) Goetz a épousé Mahout de Vandrevange vraisemblablement en janvier 1443. Le premier époux de Mahout, Jean Dienamy le jeune, avait partagé ses biens, « héritaiges, cences, fiedz, censaulx et allieufz », par moitié entre sa femme et sa sœur Perrette Dienamy, mariée à Renaud le Gronnais. Mahout tenait donc en propre une moitié de ces biens, mais comme douairière, elle avait, sa vie durant, la jouissance de l'autre moitié, or il s'agissait de l'héritage d'une famille de grands financiers du XIV<sup>e</sup> siècle. L'habileté juridique avait joué sur les gagères, considérées comme biens meubles, mais pouvant redevenir immeubles par « treffondement ». Sur le problème juridique, voir E.M. MEIJERS, *Le droit coutumier de la ville de Metz au Moyen Age*, t. II (Harlem, 1965), p. 45-48. Pour le cas de la succession Dienamy, voir les documents judiciaires, *Le droit coutumier de la ville de Metz...*, t. III (Harlem, 1967), n° 1844, 1869 et le Recueil de Mathieu Fauquignon (FF 196, n° 146). Dans les actes conservés, Goetz apparaît comme mandataire de sa femme et non comme possesseur.

13) CC 645, f° 31 r°-v°, 32 r°. La longue analyse donnée, notamment f° 31 r°, souligne le caractère exceptionnel de cette donation.

lignages importants, seuls, semble-t-il, les Raigecourt et les Bandoche n'étaient pas touchés par ces affaires. Par ailleurs on ne saurait oublier les réserves, éprouvées par bien des contemporains à l'égard des étrangers s'introduisant dans la société messine par des mariages avantageux, avec de riches veuves notamment<sup>(14)</sup>.

#### b) *André de Rineck et le gouvernement de la cité*

Ainsi peut-on tenter d'expliquer les étrangetés de la carrière d'André de Rineck. Il était sans aucun doute habilité à faire partie du Conseil, devenu l'organe le plus important du gouvernement urbain, mais à défaut d'archives, il est difficile d'apprécier son rôle. En revanche, il est évident que Rineck n'a fait qu'exceptionnellement partie du Conseil des Treize et des Sept-de-la-Guerre. Mais - était-ce par ironie ? - on lui confiait plus volontiers la charge de trésorier annuel pour son paraige, il y fut nommé au moins 17 fois. La fonction qu'il remplit le plus fréquemment, plus d'une trentaine de fois, fut celle de maître des moulins municipaux. Dans ces conditions, il paraît difficile de lui attribuer un rôle déterminant dans l'administration de la cité<sup>(15)</sup>.

Peut-être se réservait-il pour les missions extérieures, à la vérité capitales, pour défendre l'indépendance de la cité ? Effectivement, André de Rineck fit partie de nombreuses délégations et missions. Pour accompagner un souverain ou un grand personnage en visite dans la cité, pour saluer l'avènement d'un prince, ou par exemple, féliciter le Téméraire de la conquête de la Lorraine, Rineck était certes des plus aptes à tourner un compliment flatteur. Quant aux affaires sérieuses, on peut difficilement y définir son rôle, car il n'est jamais seul; il serait intéressant d'étudier en parallèle la carrière de François le Gronnais, contemporain, à quelques années près, de Rineck et souvent associé à lui dans ces affaires.

En raison de ses origines, Rineck semblait appelé à s'intéresser plus particulièrement aux relations avec l'Empire, notamment aux diètes et aux journées des villes (Städtetage). Son comportement étrange lors de sa mission de 1482 avait entraîné des conséquences fâcheuses pour la cité. Envoyé à la diète de Francfort en 1486, il s'y fit accréditer sous le nom d'Andres Gotz, peut-être pour ne pas indisposer les comtes de

14) L'opinion que l'on se faisait à Metz de ce genre de mariages est exprimée par AUBRION, p. 166, partant de « plusieurs riches femmes que se marient salvagement ». VIGNEULLES, III, p. 109, reprend ce texte sous le titre « femme des voyee a se remarier ». Par prudence, Aubion, secrétaire des magistrats, ne cite que des cas concernant des notables du commun. Il est à noter que Vigneulles, admirateur de Rineck, ne cite jamais la femme du patricien.

15) D'après les registres des Treize et les comptes qui complètent les listes données dans *Histoire de Metz*, par les Bénédictins, t. VI, p. 531-536, 639-646. Dans O. Colin (-WILSDORF), *Les finances de Metz*, p. 422-443, la liste des trésoriers de 1387, avec quelques lacunes jusqu'en 1518. Parmi les gouverneurs de la Bullette, dont la liste est donnée de 1415 à 1518 (*ibid.*, p. 444-457), André de Rineck figure pour les années 1474, 1475, 1477, 1478, mais non par la suite. Son prédécesseur à l'échevinage, Joffroy de Varize avait rempli cet office 12 fois.

Rieneck qui y figuraient aux premières places<sup>(16)</sup>. Par la suite la ville fut le plus souvent représentée par ses secrétaires et pensionnaires.

c) *Rieneck et la politique « bourguignonne »*

Avec raison M. Heckmann insiste sur les relations de Metz avec la Bourgogne : en fait, il s'agit de relations traditionnelles avec le Luxembourg voisin qui, par l'entrée de ce duché dans le domaine des Valois de Bourgogne, puis dans celui des Habsbourg, ont pris des dimensions nouvelles. Il en résulte des fluctuations liées à la conjoncture politique dont une description pertinente nous est donnée. Il y aurait cependant intérêt à rappeler les liens traditionnels de certaines familles patriciennes avec le Luxembourg, les d'Esch et les de Heu. Après avoir gagné ses éperons de chevalier devant Liège, Philippe d'Esch devient en 1473 conseiller et chambellan du Téméraire<sup>(17)</sup>. De leur côté, les marchands de la cité tiennent à la liberté de passage par le Luxembourg, surtout quand le duc de Lorraine et de Bar ferme les routes de ses deux principautés. Or on oublie facilement que l'union réelle des deux duchés de Lorraine et de Bar ne s'est faite qu'après la mort de Louis XI (1483) et celle de Yolande d'Anjou (1484).

C'est un autre aspect des changements observés par M. Heckmann après 1483 : le duc de Lorraine peut désormais « clore les chemins » non seulement vers le sud, mais aussi vers l'ouest. De ce fait, les routes menant vers le nord-ouest, le nord et l'est, prennent pour les Messins une importance vitale. La force de la cité se fondait sur ses activités économiques, dont l'étude peut éclairer sa politique<sup>(18)</sup>.

Les bonnes relations avec le Luxembourg sont plus que jamais nécessaires pour les Messins. Encore fallait-il mettre les routes à l'abri des seigneurs pillards. Les Messins apportent une aide efficace au gouverneur du Luxembourg contre les seigneurs rebelles à l'autorité ducale. Les citains acceptent volontiers l'arbitrage du nouveau gouverneur, Christophe de Bade, qui, avec son oncle, le vieil archevêque de Trèves, s'interpose entre la cité et le duc de Lorraine, en 1490-1492. L'entente ira jusqu'à une alliance conclue pour dix ans, en mars 1498, entre la cité et le duc de Luxembourg<sup>(19)</sup>.

16) Sur sa défection en 1482, AUBRION, p. 144-145 et les négociations qui réparèrent « la contumace », p. 148. Après une ambassade à Paris, en 1484, avec Michel et François le Gronnais (CC 15 bis, p. 7), Rieneck est envoyé à la diète de Francfort-sur-Main où il est accrédité sous le nom de « Andres Gotz, ritter », *Deutsche Reichstagsakten unter Maximilian I, I. Reichstag zu Frankfurt, 1486*, (Goettingen, 1989), p. 898; p. 1110, l'éditeur parle de la situation de Metz, « dessen Reichsstandschaft zwar auch nicht unangefochten war ».

17) Arch. Dép. Meurthe-et-Moselle, 3 F 320, n° 27, orig.

18) A défaut d'une étude d'ensemble sur l'économie messine, on trouvera des indications dans J.M. YANTE, Routes et courants commerciaux dans le Luxembourg (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.), *Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg*, Arlon, t. 62 (1986), p. 47-70, carte. Die Wirtschaftsverhältnisse in Mosel-Luxemburg, *Rheinische Vierteljahrsblätter*, 51 (1987), p. 129-168, graphiques, cartes. L'auteur a traité ces questions dans sa thèse, *L'activité commerciale dans le Luxembourg mosellan du XIII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, Louvain-la-Neuve, 1982, LIX + 933 p., dont statistiques, graphiques et cartes (dactyl.).

19) *Histoire de Metz*, des Bénédictins, t. VI, p. 486-494; traité publié à Metz le 28 mars 1498, selon AUBRION, p. 400.

Ce rapprochement répondait sans doute aux vœux d'André de Rineck. Il avait des relations, peut-être même de la parenté, au Luxembourg, comme en avait témoigné l'accueil fait par lui, en janvier 1477, aux vaincus de Nancy. Après plusieurs missions de courtoisie ou de diplomatie auprès du prince ou du gouverneur de Luxembourg, Rineck intervient dans les négociations de 1498; il est chargé, avec quelques patriciens, de remettre à Christophe de Bade et à plusieurs autres les gratifications accordées par la cité<sup>(20)</sup>. Parmi les bénéficiaires de ces largesses se trouvait probablement le comte de Manderscheid dont la famille s'intéresse pendant des décennies aux affaires messines. Or Rineck est en relation avec les Manderscheid.

#### d) *Le seigneur de Ladonchamps*

La protection des domaines ruraux du patriciat est un autre facteur de la prospérité urbaine, car ils alimentent le commerce de produits agricoles qui est le poste le plus important des échanges. Or les passages de troupes, de mercenaires en quête d'emploi, les fréquentes incursions de chevaliers-brigands entretiennent en fait l'insécurité. Le souci de protéger son domaine de Ladonchamps inspirera à Rineck une démarche lourde de conséquence : il le met sous garde luxembourgeoise, ce qui ne suffira pas à en écarter les menaces<sup>(21)</sup>.

En raison de son déclin économique et du changement, intervenu dans les rapports de force par la formation au voisinage de principautés plus cohérentes et mieux structurées, la cité n'avait pas réussi à achever la formation d'un État urbain, ni même à en organiser efficacement la défense. Les chancelleries lorraine, barroise, luxembourgeoise, avaient veillé au maintien de la suzeraineté des princes sur les fiefs, possédés par les Messins; cette suzeraineté évoluait vers une souveraineté, par les conséquences en découlant dans le domaine de la juridiction et de l'impôt. Rineck en avait fait l'expérience. Or il y avait des fiefs lorrains non seulement aux portes de la cité, mais dans ses murs mêmes, puisque le duc de Lorraine entendait encore investir l'abbesse de Saint-Pierre-aux-Normains. Le rachat progressif des engagères, tenus par les Messins dans un rayon bien plus large que le Pays Messin, entraîne un recul de la politique urbaine. On ne peut pas parler d'État urbain vers 1500<sup>(22)</sup>.

## 4. Dernière étape d'une longue carrière (1500-1527)

Lorsque le 1<sup>er</sup> janvier 1501, André de Rineck présente sa *Chronique* aux magistrats de la cité, il lui reste encore plus d'un quart de siècle à vivre. Il ne peut le savoir ni tirer des traites sur l'avenir. C'est pourquoi

20) *Histoire de Metz*, t. VI, p. 500, extrait du compte du receveur de la cité. Christophe de Bade élargera d'ailleurs au budget de la cité pendant les années suivantes pour une rente annuelle de 600 lb. Voir des reçus pour 1501, 1507, dans CC 688, 1<sup>re</sup> l.

21) *Das Reichsland Elsass-Lothringen*, III *Ortsbeschreibung*, Strasbourg, 1901-1903, p. 547. *Die alten Territorien des Bezirks Lothringen*, II, 3, Strasbourg, 1909, datant cette garde de 1492 ou 1490, sans doute d'après les dossiers, cités ci-dessous note 36.

22) Par exemple, AD Meurthe-et-Moselle, B 860, n° 1 et B 709, n° 46, 47, rachats par le duc de rentes dues à s. André de Rineck seul ou avec consorts, en 1500 et 1502.



on peut voir dans cette chronique un testament politique : le caractère du personnage, pour autant qu'on peut le deviner, et son comportement en l'an 1500 invitent à y voir plutôt un programme d'action. En fait, sans accéder plus souvent aux principales magistratures annuelles, André de Rineck est appelé à intervenir en des circonstances difficiles.

a) *Un homme de bon conseil*

En cette année André de Rineck force l'attention de ses contemporains. Son cousin Philippe de Raigecourt, qui, en 1480, avait rompu avec éclat avec la cité, mourait en son château d'Ancerville, le 17 mars 1500. Le 5 février il avait fait son testament qui est bien le document le plus extraordinaire des archives messines. André de Rineck était nommé tuteur des trois fils mineurs du testateur; l'administration de leurs biens lui était confiée, sans qu'il ait à rendre de compte; ses pupilles ne pourraient s'émanciper avant l'âge légal, par l'entrée en religion, en paraige ou en office, sans le consentement d'André. Ce qui restait des biens meubles, dans les engagères, après prélèvement des legs, était laissé à la disposition d'André qui en hériterait au cas où les trois fils disparaîtraient prématurément<sup>(23)</sup>.

Cette exceptionnelle marque de confiance ne resta pas inaperçue. Faisant ramener le corps de Raigecourt en ville, André organisa de solennelles obsèques et fit annoncer « tout en hault » par deux clercs qu'il répondait de tous les engagements du défunt. La manière dont il donna quittance au clerc indélicat de Philippe de Raigecourt ne pouvait qu'impressionner les bourgeois<sup>(24)</sup>.

Rineck veillera aux intérêts de ses pupilles et le moment venu les fera entrer au paraige de leur père. En attendant, il se trouvait chargé de l'administration d'une des grandes fortunes foncières de la ville et de l'avenir de son plus ancien lignage patricien. Le prestige qu'il en tira lui valut de flatteuses attentions. En 1504, « Herr Andreus, Herr zu Ladenchann » était témoin de contrat de mariage de Jean de Raville avec une Manderschied<sup>(25)</sup>.

Plus tard il arbitra le différend entre François le Gronnais, son vieil émule, et les fils nés de la première épouse de ce patricien. Celui-ci aurait souhaité garder, comme Rineck, l'administration des biens propres de sa défunte épouse, mais le cas était différent. Ce fait souligne l'autorité morale reconnue à André de Rineck<sup>(26)</sup>.

23) *Maison de Raigecourt*, Nancy, 1777. CXXIII + 227 + C p., ouvrage composé par l'abbé J.J. LIONNOIS pour servir de preuves de noblesse, donne l'analyse de nombreuses pièces d'archives ou disparues ou inaccessibles, datant de 1241 au XVIII<sup>e</sup> siècle. P. 79-81 la longue analyse du testament de Philippe de Raigecourt; p. 81-84, plusieurs actes passés par André de Rineck en qualité de tuteur des enfants Raigecourt.

24) AUBRION, p. 423-424, les obsèques de Philippe de Raigecourt; p. 426, l'affaire de son clerc, Colin Champion.

25) Luxembourg, Archives nationales, Fonds de Reinach, n° 2373, or., en date du 4 novembre 1504. L'un des témoins est bien André de Rineck dont le sceau, en cire rouge, subsiste et porte ses armes et son nom.

26) VIGNEULLES, IV, p. 398.

Le seigneur de Ladonchamps prenait d'ailleurs soin de son image; en bon chevalier, il faisait preuve de largesse. Fidèle aux principes énoncés dans sa *Chronique*, il entretenait de bonnes relations avec le clergé et donnait de nouveaux témoignages de sa générosité<sup>(27)</sup>. Il réussit à régler, avec les abbayes de Sainte-Croix et de Saint-Vincent, les problèmes posés depuis deux siècles, par la formation de la seigneurie de Ladonchamps<sup>(28)</sup>.

En dehors de sa famille, André de Rineck attachait une particulière importance à ses relations avec Philippe de Vigneulles. Elles lui permettaient d'entrer en contact avec le milieu des marchands, très influent dans les paroisses. Par ailleurs le chroniqueur, flatté et reconnaissant, lui assurera, dans ses ouvrages, une prestigieuse survie. « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée », dit un proverbe ancien. Rineck souhaitait l'une et l'autre.

#### b) *Rineck et le gouvernement de la cité*

Le plan de nouvelles fortifications, présenté par lui, rejoignait les préoccupations d'autres patriciens. Les mandats qu'il assumait comme Sept-de-la-Guerre et sa présence au conseil de cette magistrature lui permirent de pousser des travaux, mais aussi d'en constater l'insuffisance. Le site de Metz facilitait certainement la défense de la cité, même contre une puissante armée. Le duc de Guise le montrera en 1552. Mais à quel prix ! Ce prix, les Messins apparemment ne voulaient ni ne pouvaient le payer.

Dans un climat de plus en plus dramatique, la population messine était tiraillée d'inquiétude et se laissait parfois entraîner aux violences. A plusieurs reprises André de Rineck fut appelé par le Conseil à apaiser « la Commune », notamment en raisonnant les délégués des paroisses, pour les amener aux sacrifices financiers, demandés par l'Empire<sup>(29)</sup>. Au Conseil de la cité on se croyait encore au temps de Charles IV et de Weneslas<sup>(30)</sup>. Les dimensions prises par la rivalité entre Valois et Habsbourg et les moyens militaires mis en œuvre dépassaient les horizons habituels de la politique messine. Rineck avait pu s'en rendre compte

27) Rineck fait non pas construire, mais voûter l'église des Trinitaires, VIGNEULLES, I, p. 307. L'établissement avait été reconstruit vers 1464 par Jean Boylevin, qui avait fait fortune en Avignon, VIGNEULLES, III, p. 350. On ne saurait oublier l'intérêt qu'il porta à la fondation par Nicole Geoffroy, veuve de Wiriat Louve et nièce du célèbre cardinal d'Albi, du couvent des Colettines de Metz pour lequel André et son épouse donnèrent plusieurs maisons. Clément SCHMITT, O.F.M., les Clarisses urbanistes et Colettines de Metz pendant la Révolution, *Mémoires de l'Académie Nationale de Metz*, V<sup>e</sup> série, t. X (1965-1966), Metz, 1967, p. 34-36.

28) Arch. dép. Moselle, H 2468. Un cahier de 8 folios, donnant les articles de l'accord passé entre l'abbaye Sainte-Croix d'une part, l'abbaye de Saint-Vincent, André de Rineck et Jean Roucel d'autre part. Accord entériné par acte d'aman en date du 6 mai 1514.

29) VIGNEULLES, IV, p. 137-139, donne l'analyse du discours tenu par André de Rineck aux délégués des paroisses « les amonestant à paier cest ayde pour une fois », c'est-à-dire la contribution demandée par l'empereur, en 1512. *Ibid.*, p. 269, les propos rassurants de Rineck à la population. - *Ibid.*, p. 515. La harangue de Rineck aux délégués des paroisses, le dimanche 15 janvier 1525, lors de l'émeute provoquée par l'exécution de Jean Chatelain.

30) *Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Karl V*, II, Bd., (Gotha, 1898), p. 146-147 - les questions que se pose le conseil de la cité.

au cours de ses dernières missions. Toutefois, c'est François le Gronnais et non pas Rineck que l'empereur choisit comme conseiller et chambellan<sup>(31)</sup>.

d) *Mort et succession de Rineck*

Rineck était encore l'un des maîtres des moulins municipaux lorsque la mort le frappa, le 7 avril 1527<sup>(32)</sup>. Par son testament il partageait ses biens entre Nicole et Philippe de Raigecourt, ses anciens pupilles, et Nicole de Heu le jeune. Les Roucel et les Gronnais, héritiers naturels selon la coutume de Metz, des biens provenant de Perrette Roucel et de Mahaut de Vaudrevange, prirent aussitôt des gages et entamèrent une procédure qui leur donna rapidement gain de cause, d'autant que Rineck semble bien avoir disposé de biens dont il n'était qu'usufruitier<sup>(33)</sup>. Sur ses biens propres sa parentèle franconienne pouvait, selon la coutume, faire valoir des droits; elle devait se manifester en la personne de Charles, voué de Rineck, qui vint négocier ses droits pour lui et ses consorts<sup>(34)</sup>.

Il est hors de notre propos de suivre ici les développements de cette affaire, mais il convient d'en rappeler un aspect. Les héritiers désignés ne s'entendaient pas. Nicole de Heu, inspiré par les traditions de sa famille, fit appel au Conseil de Luxembourg, comme si l'alleu de Ladonchamps était dans la mouvance luxembourgeoise. Philippe de Raigecourt dont la famille penchait pour la Lorraine, reprendra Ladonchamps en fief du duc Antoine<sup>(35)</sup>. Il s'en suivit un imbroglio juridico-diplomatique dont le règlement tardera jusqu'en 1662<sup>(36)</sup>. L'ardeur défenseur de l'indépendance de la cité qu'était André Rineck avait fourni aux princes voisins les arguments pour essayer d'étendre leur souveraineté jusqu'aux limites de la banlieue de Metz.

\*            \*  
\*  
\*  
\*

31) La dernière mission, auprès du roi des Romains, en juillet 1520, CC 24, n. 2, f° 17 r°. Les titres de François le Gronnais, dans son épitaphe à l'église Saint-Maximin de Metz, cf. F.X. KRAUS, *Kunst und Altertum in Elsass-Lothringen*. Bd. III, *Lothringen*, Strasbourg, 1889, p. 423.

32) CC 26, le compte de la cité pour juin 1526-juin 1527 montre qu'André de Rineck, désigné en juin 1526 comme maître des moulins, n'est pas allé au terme de ce mandat annuel. La date de son décès est donnée dans G. THIRIOT, *Obituaire du couvent des Prêcheresses de Metz, Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, t. XIX (1920), p. 21 : au 7 avril : « Ob. dominus Andreas de Rineck, miles, dominus de Ladonchamps ».

33) Arch. dép. Moselle, 7 F 660 : mandement de Christophe de Bade, gouverneur du Luxembourg, du 8 juin 1527 : André de Rineck par son testament a institué comme héritier de ses biens les deux frères Nicolas et Philippe de Raigecourt, pour une moitié, et Nicolas de Heu le jeune pour l'autre. Testament contesté par Nicole et Androuin Roucel, frères, et Thiébaud le Gronnais, qui ont fait reconnaître leurs droits par les Treize et ont pris des gages sur l'héritage. Ils sont cités à comparaître devant le Conseil de Luxembourg. Cette citation est notifiée, en l'absence de Thiébaud, à son châtelain du château de Talange, le 12 juin, par Jean Boler, huissier.

34) L'acte, passé devant notaire puis déposé dans l'arche de Michel Chaverson, est enregistré à la Bullette le 30 novembre 1528, CC 652, f° 277 v°.

35) Acte du 11 juin 1533, analysé dans *Maison de Raigecourt*, p. 84-85.

36) Luxembourg, Archives Nationales A XI, n° 23, 25, le dossier des négociations pour la conclusion et l'exécution des traités du Cateau-Cambrésis (1559) et des Pyrénées (1662) où l'affaire de Ladonchamps est évoquée.

Aucune inscription ne permet de situer la tombe d'André de Rineck. Ses héritiers, après à se disputer ses biens, ne semblent pas avoir eu grand souci de perpétuer son souvenir. C'est Philippe de Vigneulles qui, peu de temps avant sa propre mort, écrivit à la mémoire de Rineck le plus bel éloge funèbre. Ce fut une des dernières pages sorties de la plume du chroniqueur<sup>(37)</sup>.

Le témoignage de Vigneulles, inspiré par le respect et la reconnaissance, invite à cerner des traits plus précis la physionomie et l'action d'un homme hors du commun et à scruter d'un œil serein le climat politique de son époque. C'est ce qu'a voulu faire M. Heckmann. Les chercheurs lui sauront gré de son intention et apprécieront à leur juste mesure ses stimulantes contributions à l'historiographie de Metz.

Jean SCHNEIDER

Les références d'archives à doubles lettres (CC, FF) font renvoi aux Archives Municipales de Metz.

Les chroniques les plus citées sont :

*Chronique de Jean Praillon*, Bibl. Mun. Épinal, ms. 30 [PRAILLON].

*Journal de Jehan Aubrion*, éd. L. Larchey, Metz, 1857 [AUBRION].

*La chronique de Philippe de Vigneulles*, éd. Ch. Bruneau, Metz, 1927-1933, 4 vol. [VIGNEULLES].

*Les Chroniques de la ville de Metz (900-1552)*, éd. J.F. Huguenin, 1837 [HUGUENIN].

37) Philippe de VIGNEULLES, *Les cent Nouvelles nouvelles*, publ. par Ch. H. Livingston, Genève 1972 (Travaux d'humanisme et Renaissance, CXX). La 100<sup>e</sup> nouvelle restée inachevée, donne en prologue l'éloge d'André de Rineck (p. 400) qui en avait fourni le thème au chroniqueur.